



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le 29/03/2022

ID : 030-213000037-20220328-DCM202219-DE

Réf : DCM/2022-19/5.3/23-03

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 17 03-2022

Notifiée aux élus le : 17 03-2022

Date de l'affichage : 17 03-2022

L'an deux mille vingt et un,

Le VINGT TROIS MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

OBJET :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Claude CAMPOS à Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER-DUFOND à Gilles TRAUULET, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL.

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

SUR L'ANNÉE 2021 :

- 127 MARCHÉ DE VÊTEMENTS
- 128 CINÉMA – AVENANT LOT 2 – ATELIER 19
- 129 AVENANT LOT 3 CINÉMA
- 130 DÉSIGNATION DL AVOCATS/ FERRE FRANCK
- 131 ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 128 - CINÉMA – AVENANT LOT 2 – ATELIER 19
- 132 AVENANT 2 ET 3 LOT 1 CINÉMA
- 133 ATTRIBUTION MAINTENANCE INFORMATIQUE
- 134 AVENANT MARCHÉ MARAUDE

SUR L'ANNÉE 2022 :

- 1 MARCHÉ VÊTEMENTS SERVICES TECHNIQUES
- 2 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION M. CUBAS
- 3 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION MME VEUVE PEREZ NÉE PELLEGRIN

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

- 4 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION M. SEGURA
- 5 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION MME VEUVE MIRA
- 6 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION M. PAULET EPOUX AUILLANS
- 7 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION MME VEUVE FABRE NÉE LAPORTE
- 8 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION MME VEUVE FABRE NÉE LAPORTE ANNULE ET REMPLACE LA 2022/7
- 9 INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE SINISTRE M. DUFOUR
- 10 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CHEMIN HAUT DE PECCAIS
- 11 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CHEMIN PAM PERDU
- 12 AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTIONS PRINTEMPS CAMARGUE
- 13 RENOUELEMENT ATTRIBUTION CONCESSION FUNERAIRE SAN JAIME
- 14 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION MILDECA
- 15 L'APPEL A INITIATIVE 2022 DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS POUR LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE
- 16 INDEMNITE TRANSACTIONNELLE SINISTRE M. CONGY
- 17 INDEMNITE TRANSACTIONNELLE SINISTRE M. SANTOS
- 18 INDEMNITE TRANSACTIONNELLE SINISTRE M.BUFFIERE
- 19 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION GRAND SITE REMPARTS SUD
- 20 PUBLICITÉ ET PROCÉDURE DE SÉLECTION PRÉALABLE A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ A LA BROCANTE AUX PUCES ET VIDES-GRENIERS
- 21 AVENANT N°1 - MOINS VALUE - MARCHÉ PUBLIC SUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC SUR LE STATIONNEMENT PAYANT - SOCIÉTÉ INDIGO PARK
- 22 AVENANT CONVENTION D'OCCUPATION LES ENFANTS D'ABORD

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 28 mars 2022

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication